

Le parrainage, mode d'emploi...

Le bureau du comité de soutien vous fait part d'une nouveauté dans notre fonctionnement... le parrainage.

Késako ?

Cette nouveauté consiste à proposer aux membres du comité la possibilité de parrainer des donateurs (ou membres bienfaiteurs).

Comment ça marche ?

C'est très simple. Les donateurs, qui peuvent être des personnes séjournant sur vos terrains, ou bien des supporters de notre cause... verseront une somme (minimum 20 €) par donateurs. Cette somme sera enregistrée sous forme de don. Chaque parrainage défalquera 5 € sur la cotisation du parrain pour l'année à venir. Reste une cotisation minimum de 15 € par an.

Un exemple :

Mme Léa est membre du comité de soutien. Elle a payé 46 euros pour sa cotisation 2005. Mais elle a dans son entourage des personnes qui séjournent sur son terrain de temps en temps, et qui voudraient bien participer à la lutte...

Alors elle leur propose de les parrainer... 3 personnes acceptent. 2 font un chèque de 20 € chacune (c'est le minimum..) le 3 eme donne 40 € (y'a pas de maxi..).

Et chacune remplit son bulletin, qu'ils envoient à la boîte postale... avec les chèques !!!

La trésorière, ayant reçu chèques et les bulletins, rajoutent les donateurs sur la liste de diffusion de ce magnifique journal du comité (qu'ils recevront donc pendant 1 an) et Mme Léa voit sa cotisation 2006 soulagée de 3 fois 5 euros (5 euros par parrainage) et passer de 46 à 31 euros...

Pas mal, non ????

ATTENTION, SEULE MME LÉA EST MEMBRE DU COMITÉ. LES DONATEURS NE DEVIENNENT PAS MEMBRES DU COMITÉ DE SOUTIEN, ET NE PEUVENT BÉNÉFICIER DES AVANTAGES DUS AUX ADHÉRENTS. SEULE MME LÉA PEUT Y PRÉTENDRE. SI LES DONATEURS VEULENT DEVENIR MEMBRES, ILS DOIVENT S'ACQUITTER DU DROIT D'ENTRÉE AU COMITÉ DE SOUTIEN, SOIT 46 €.

BULLETIN DE PARRAINAGE.



PARRAIN (MEMBRE DU COMITÉ)	MEMBRE BIENFAITEUR (DONATEUR)
NOM : PRÉNOM :	NOM : PRÉNOM :
ADRESSE :	ADRESSE :
DATE :	SOMME VERSÉE :
SIGNATURE :	SIGNATURE :

À ENVOYER À LA BOÎTE POSTALE AVEC LES CHÈQUES JOINTS.